



2023.04.22

**ARRETE MUNICIPAL****Réglementation provisoire de la Circulation et du Stationnement Sur le Territoire Communal**

Le Maire de la Commune de Noirétable,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,  
Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,  
Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,  
Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux de remplacement de poteaux pour le compte d'Orange (France Télécom) : chantiers mobiles dans les hameaux de la Commune désignés ci-dessous,

**ARRETE**

Article 1: Entre le 24/04/2023 et le 27/05/2023

La Société CONSTRUCTEL pourra prendre des mesures d'interdiction de stationnement, de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre d'une intervention pour remplacement de poteaux à l'identique pour le compte d'Orange (France Télécom) dans les hameaux de la Commune suivants :

BOUFFEVENT	Le MARAIS
L'AUBERTIE	Le PETIT ERMITAGE
L'ETANG	MAGNOL
LA CROIX de LAYE	PETIT PUY DE VERINES
LA FRESSINIE	PUY des PORTES
LA GILBERNIE	RUE de l'AUBEPINE
LA LAGE	THIOLLIER
LA PLANCHE	VACHON
LA RIVAL	VILLETTE

Article 2: L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3: Une signalisation appropriée sera mise en place.

Article 4: Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

L'Entreprise CONSTRUCTEL [constructel@constructel.fr](mailto:constructel@constructel.fr) ,  
Monsieur le Commandant de Brigade de Noirétable,  
La Région [infotransport42@auvergnerhonalpes.fr](mailto:infotransport42@auvergnerhonalpes.fr),  
LFA [voirie-eclairage@loireforez.fr](mailto:voirie-eclairage@loireforez.fr).  
Conseil Départemental [stdmontbrissonnais@loire.fr](mailto:stdmontbrissonnais@loire.fr)

Fait à NOIRETABLE, le 6 avril 2023 Le Maire Julien DEGOUT

